



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03.58.43.00.60 - e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 181 Sp 29

Réunion du 18 décembre 2019

Présents : MM Barrault - Rollin – Schminke

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 00.

1. Match arrêté

Match 50536.1 du 24.11.19 Gron Véron 2 – Pont Sur Yonne Départemental 3 gr A

Match arrêté à la 75^{ème} minute.

La commission prend note du dossier retransmis par la commission de discipline,

- considérant le PV de la commission discipline en date du 11 décembre 2019 (PV 175 Disc 15),
- attendu que ce match n'a pas eu sa durée réglementaire,
- en application de la loi du jeu 7 de l'arbitrage : « arrêt définitif du match – Un match arrêté définitivement avant son terme doit être rejoué ».
- donne ce match a rejoué le 2 février 2020,
- demande à la C.D.A de désigner 1 arbitre et à la commission des délégués de nommer un délégué officiel,
- les frais des officiels seront à la charge des deux clubs.

2. Matchs non joués – journée du 8 décembre 2019

Match 50059.1 du 08.12.19 St Bris Le Vineux – Monéteau Départemental 1

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Bris Le Vineux en date du 06.12.19,

- reprend sa décision en date du 11 décembre 2019,
- en application de l'article 11 – alinéa 5 – terrain impraticable : « 5. Les clubs, dont une équipe sénior aura deux matchs de retard sur le calendrier en cours, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District).

A défaut de terrain de repli, le match sera inversé.

Ce terrain de remplacement devra être un terrain de même niveau ou à défaut le club devra se déplacer obligatoirement chez l'adversaire à un horaire établi en concertation entre les deux clubs sans toucher à la programmation initiale de la journée de championnat. L'information de ces changements par courriel de l'adresse officielle du club doit être faite aux officiels, au district. »

- donne ce match à jouer le 26 janvier 2020 sur un terrain de repli,
- demande au club de St Bris Le Vineux de trouver un terrain de repli pour faire jouer cette rencontre,

- réponse à faire parvenir au secrétariat pour le **mardi 14 janvier 2020** avec l'autorisation écrite de la mairie pour l'utilisation de leurs installations,
- précise au club de St Bris Le Vineux que sans réponse à cette date, le match sera inversé.

Match 51337.1 du 08.12.19 St Sérotin – Sens Jeunesse 2 Départemental 4 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Sérotin en date du 06.12.19,

- reprend sa décision en date du 11 décembre 2019,
- en application de l'article 11 – alinéa 5 – terrain impraticable : « 5. Les clubs, dont une équipe sénior aura deux matchs de retard sur le calendrier en cours, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District).

A défaut de terrain de repli, le match sera inversé.

Ce terrain de remplacement devra être un terrain de même niveau ou à défaut le club devra se déplacer obligatoirement chez l'adversaire à un horaire établi en concertation entre les deux clubs sans toucher à la programmation initiale de la journée de championnat. L'information de ces changements par courriel de l'adresse officielle du club doit être faite aux officiels, au district. »

- donne ce match à jouer le 19 janvier 2020 sur un terrain de repli,
- demande au club de St Sérotin un terrain de repli pour faire jouer cette rencontre,
- réponse à faire parvenir au secrétariat pour le **mardi 14 janvier 2020** avec l'autorisation écrite de la mairie pour l'utilisation de leurs installations,
- précise au club de St Sérotin que sans réponse à cette date, le match sera inversé.

3. Matchs non joués – séniors et féminines

La commission, suite à l'annulation générale de toutes les rencontres départementales prévues les samedi 14 et dimanche 15 Décembre 2019, reprogramme les matchs seniors et féminines.

Championnats Départemental seniors

- Départemental 1
Journée 11 reportée au 23 février 2020
- Départemental 2
Gr A et B : journée 11 reportée au 23 février 2020
- Départemental 3
Gr A et C : Journée 9 reportée au 23 février 2020
Gr B : Journée 10 reportée au 23 février 2020
- Départemental 4
Gr A, B et C : Journée 10 reportée au 23 février 2020

Pour la régularité des championnats, les matchs déjà remis de la journée du 15 décembre 2019 sont réintégrés au 23 février 2020.

Championnat Départemental Féminines à 8

- 51983.1 Malay Le Gd/Charmoy – St Denis Les Sens : reporté au 12 avril 2020
- 51987.1 Avallon FCO – St Georges : reporté au 12 avril 2020

4. Matchs non joués jeunes

En lien avec la commission technique jeunes, la commission sportive, concernant les matchs de jeune non joués, faute de date de report, afin de clore ces championnats de 1^{ère} phase,

- décide de donner match perdu par pénalité réciproque, score 0 but, 0 pt, pour les rencontres suivantes :

U18 Départemental 1

- 51250.1 St Clément Onze – Avallon FCO

U18 Départemental 2

- Gr A 51505.1 Cerisiers/St Clément 3 – St Florentin Portugais/Chéu
- Gr B 51511.1 Chevannes – St Fargeau

U15 Départemental 2

- Gr A 51582.1 St Denis Les Sens – St Clément Onze 1
- Gr A 51592.1 St Clément Onze 1 – St Clément Onze 2
- Gr A 51584.1 FC Gatinais – St Clément Onze 2

U13 Départemental 2

- Gr C 51753.1 Toucy.Diges.Pourrain – Auxerre AJ 2

U13 Départemental 3

- Gr A 51765.1 Gron Véron 2 – Cerisiers 2
- Gr A 51767.1 Fontaine La Gaillarde – St Martin Du Tertre
- Gr C 51824.1 Auxerre Stade 3 – St Fargeau

5. Changements dates, horaires, terrains**Match 52355.1 du 11.04.20 Gron Véron – Avallon FCO Coupe Yonne U15**

Courriel du club de Gron Véron en date du 16.12.19 : demande de report de match.

La commission demande au club de Gron Véron d'obtenir l'accord écrit du club adverse pour ce report de match.

Match 51588.1 du 21.12.19 St Clément Onze 2 – St Denis Les Sens U15 Départemental 2 gr A

Courriel du club de St Clément Onze en date du 18.12.19 : demande de changement d'horaire. La commission, vu les pièces au dossier, donne ce match à jouer le 21 décembre 2019 à 14 h 30 (et non 13 h 30).

Match 51811.1 du 21.12.19 Malay Le Grand – Sens FC Fém U13 Départemental 3 gr B

Demande d'inversion de match du club de Malay Le Grand en date du 17.12.19.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match le 21 décembre 2019 à 10 h 00 sur les installations de Malay Le Grand.

6. Feuilles de match manquantes

La commission, en application de l'article 10.1 – annuaire district – la feuille de match – dispositions particulières au district – en cas de retard d'envoi :

- le résultat du match inscrit sur FOOTCLUB par le club recevant ne sera pas pris en compte tant que la feuille de match n'est pas parvenue au district,
- de plus, le club est passible d'une amende fixée par le district ...

Match 51276.1 du 23.11.19 Avallon FCO – Joigny U13 Départemental 1

La commission, vu les pièces au dossier,

- enregistre le résultat : Avallon FCO = 0 / Joigny = 1.

Match 51871.1 du 07.12.19 Mt St Sulpice – Vergigny U13 Départemental 3 gr D

La commission prend note de la réception de la feuille de match papier et enregistre le résultat : Mt St Sulpice = 23 / Vergigny = 1.

7. Feuilles de matchs informatisées

Match 51398.1 du 08.12.19 Auxerre Aigles FC – St Bris Le Vineux 2 Départemental 4 gr B

La commission, vu les pièces au dossier et le courriel du club de St Bris Le Vineux en date du 09.12.19,

- prend réception de la feuille de match papier et le constat d'échec FMI transmis par le club d'Auxerre Aigles FC,
- enregistre le résultat : Auxerre FC Aigles = 1 / St Bris Le Vineux 2 = 5.

8. Question diverse

Match 5116.1 du 15.12.19 Vermenton – Serein AS 2 Départemental 3 gr C

Courriel du club de Vermenton en date du 14.12.19 : demande d'annulation de l'amende pour changement de date hors délai.

La commission, vu le motif de demande de report de match (effectif insuffisant), confirme l'amende 15 € au club de Vermenton.

9. Homologation des résultats

La commission homologue les résultats des rencontres jouées du 1^{er} novembre au 15 décembre 2019 concernant les rencontres des catégories Seniors, Jeunes et Féminines, sous réserve des dossiers en instance.

10. Prochaines réunions

- Mercredi 15 janvier 2020
- Mercredi 22 janvier 2020

Fin de réunion : 17 h 00

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de séance
Pascal Rollin

Le secrétaire de séance
Didier Schminke